

*Ambassade
de la République
de Côte d'Ivoire
en Suisse*

**THORMANNSTRASSE 51
3005 BERNE**

**CONDITION POUR INSCRIRE LE NOM
D'UN ENFANT DANS LE PASSEPORT
DE SES PARENTS /**

1. LA CARTE CONSULAIRE DE LA MÈRE OU DU PÈRE
2. L'EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE DE L'ENFANT
3. LE PASSEPORT DE LA MÈRE OU DU PÈRE
4. 1 PHOTO D'IDENTITÉ DE L'ENFANT
5. 25 FRS SUISSE
6. UNE ENVELOPPE TIMBRÉE (5 FRS) POUR
LE RETOUR DU PASSEPORT.